

DOSSIER DE CONSULTATION

N°19 / 2025

La réalisation des levés topographiques planimétriques et
altimétriques relatif

À

La zone industrielle de Bouargoub Hached



SOMMAIRE

SECTION I: CONDITIONS DE LA CONSULTATION
ARTICLE 1°: Objet de la consultation :
ARTICLE 2°: Conditions de participation
ARTICLE 3°: Présentation des offres
ARTICLE 4°: Validité des Offres
ARTICLE 5°: Ouverture des plis
ARTICLE 6°: Rejet Automatique des offres
ARTICLE 7°: Choix du Titulaire
SECTION II: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
ARTICLE 1°: Préambule
ARTICLE 2°: Objet de la consultation :
ARTICLE 3°: Cadre réglementaire
ARTICLE 4°: Pièces Contractuelles
ARTICLE 5°: Caractère des Prix
ARTICLE 6°: Impôts et Taxes
ARTICLE 7°: Délais de réalisation de la prestation
ARTICLE 8°: Mode de règlement des prestations
ARTICLE 9°: Pénalités
ARTICLE 10°: Force Majeure
ARTICLE 11°: Assistance au Maître d'ouvrage
ARTICLE 12°: Règlement des litiges
ARTICLE 13°: Entree en vigueur
SECTION III: TERMES DE REFERENCES
ARTICLE 1°: Préambule :
ARTICLE 2°: Plans cotés :
ARTICLE 3°: Conditions d'exécution, tolérances :
3.1. Rattachement :
a. En toute propriété :
b. En communication aux fins de la vérification :
3.2. Polygonation :
ARTICLE 4°: Documents à fournir :
4.1. En toute propriété :
4.2. En communication aux fins de la vérification :
ARTICLE 5°: Documents de base :
ARTICLE 6°: Prescriptions générales :
ARTICLE 7°: Réception des travaux topographiques :
SECTION V: ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de renseignement Généraux sur le Soumissionnaire.....

Annexe 2 : L'Acte d'engagement (Soumission).....

Annexe 3 : Bordereau de Prix.....

Annexe 4 : Références du Soumissionnaire.....

Annexe 5 : plan de situation avec délimitation de la zone industrielle de la zone industrielle de
Bouargoub - hached.....

SECTION I: CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la désignation d'un géomètre qui aura pour mission la réalisation des levés topographiques planimétriques et altimétriques relatif à **la zone industrielle de Bouargoub Hached située à la commune de Bouargoub, Nabeul.**

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette consultation les géomètres agréés en Tunisie et inscrits sur la liste récente du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement des territoires

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

L'offre est constituée de l'offre technique et l'offre financière placées dans deux enveloppes séparées et fermées.

Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure fermée, indiquant la référence de la consultation et son objet.

L'enveloppe extérieure comporte, en plus des deux offres technique et financière, les documents administratifs.

L'Acte d'engagement (soumission), le bordereau des prix, devront être paraphés à toutes les pages, signés et tamponnés à la dernière page selon les indications du paragraphe ci-après.

Les offres doivent être transmises sous plis fermée portant la mention claire :

« A ne pas ouvrir – Consultation pour la réalisation des levés topographiques planimétriques et altimétriques relatifs à la zone industrielle de Bouargoub Hached »

Et déposées directement au bureau d'ordre de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cedria (SGTBC) avant la date limite fixée au 08 septembre 2025 à 16h30h. Le cachet de BO faisant foi

Toute offre reçue après cette date sera automatiquement rejetée.

Tous les documents de l'offre technique et de l'offre financière doivent être paraphés à chaque page, datés, et signés à la dernière page.

L'enveloppe extérieure contient :

1) PIECES ADMINISTRATIVES

N° ordre	DESIGNATION	PIECES JUSTIFICATIFS
1	Un géomètre agréé – catégorie 1	A fournir les justifications nécessaires

2	Une fiche de renseignements généraux	(Annexe 1) Copie originale
3	Les documents de la consultation paraphés à chaque page, datés et signés à la dernière	Signature

2) PIECES DE L'OFFRE TECHNIQUE

N° ordre	DESIGNATION	PIECES JUSTIFICATIFS
T1	La liste des références spécifiques avec les pièces justificatives	(Annexe 4) Copie pour la liste. Simple copie pour les pièces justificatives.

3) PIECES DE L'OFFRE FINANCIERE

N° ordre	DESIGNATION	PIECES JUSTIFICATIFS
F1	L'Acte d'engagement (Soumission) dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire	(Annexe 2) Pièce originale
F2	Le bordereau des prix dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire	(Annexe 3) Pièce originale

ARTICLE 4 : VALIDITE DES OFFRES

Les offres resteront valables et sans changement pendant cent vingt (120) jours à partir de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 : OUVERTURE DES PLIS

Seules les offres qui parviennent dans les délais seront concernées par l'ouverture des plis.

L'ouverture des plis techniques et financiers se fera en une seule étape par la commission d'ouverture des plis. Ladite séance n'est pas publique.

ARTICLE 6 : REJET AUTOMATIQUE DES OFFRES

Les offres qui arrivent hors délai ainsi que les offres qui ne comprennent pas l'Acte d'engagement (soumission) et/ou le bordereau de prix seront **rejetées automatiquement**.

ARTICLE 7 : CHOIX DU TITULAIRE

L'évaluation des offres sera effectuée sur la base de l'offre moins distante toutes taxes comprises, et qui répond aux critères d'éligibilité, de qualification requis et conditions techniques exigées mentionnés ci-dessous.

Si l'offre la moins distante s'avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé à l'évaluation des offres concurrentes avec la même méthodologie et selon le classement financier croissant.

Le géomètre doit justifier la réalisation de trois projets similaires au cours des trois (03) dernières années. Pour la référence, le soumissionnaire doit présenter les attestations ou toutes pièces justifiant la réalisation ou la participation à ces études (bon de commande, ordre de service, PV de réunion...).

On considère par « projet similaire », les projets d'élaboration des levées topographiques

Fait à, le.....
(Signature et cachet du Géomètre)

SECTION II: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Entre les soussignées :

La Société de Gestion de la Technopole de Borj Cedria (SGTBC), représentée par son PDG, désignée ci-après par le terme Maître d’Ouvrage.

D’une part,

Et le Géomètre, Matricule fiscal chargé de l’exécution des études topographiques, désignée ci-après par le terme Géomètre, représenté par son gérant ou son chef de file

D’autre part.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet la désignation d’un géomètre qui aura pour mission la réalisation des levés topographiques planimétriques et altimétriques relatif à **la zone industrielle de Bouargoub Hached située à la commune de Bouargoub Nabeul.**

ARTICLE 3 : CADRE REGLEMENTAIRE

La présente consultation est soumise à la réglementation en vigueur concernant le règlement des litiges telle que définie par le décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014.

A défaut de conciliation à l’amiable, le litige, sera porté devant les tribunaux de Tunis seuls compétents.

ARTICLE 4 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles de la présente consultation sont :

1. L’Acte d’engagement (soumission) ;
2. Le bordereau des Prix ;
3. Le CCAP ;
4. Les Termes de références (TDR) ;

En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces du contrat, ce sont les dispositions de la pièce portant numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération ci-dessus qui primeront les autres. Cependant en cas d’erreurs de prix, ce sont les prix en toutes lettres du bordereau des prix qui feront foi.

ARTICLE 5 : CARACTERE DES PRIX

Les prix cités dans le bordereau des prix, joint en annexe, sont réputés fermes et non révisables pendant toute la durée d’exécution du contrat, et ne pourront varier en aucune manière après la conclusion du contrat.

ARTICLE 6 : IMPOTS ET TAXES

Le géomètre se conformera aux lois et textes en vigueur en Tunisie concernant les impôts, taxes, etc....Il doit indiquer, dans son offre, les montants hors taxes et toutes taxes comprises.

ARTICLE 7 : DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

La mission globale du titulaire démarrera le lendemain de la réception de bon de commande et s’achèvera à la réception et l’approbation des documents fournis par le géomètre.

Le délai global de la mission est d’un mois calendaire (31) jours.

ARTICLE 8 : MODE DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Les paiements seront réglés à 100 % du montant de la mission payable à l'achèvement, la réception et l'approbation des documents fournis.

Les paiements se feront, contre la présentation de facture en quatre exemplaires originaux, par virement au compte bancaire indiqué dans l'Acte d'engagement (soumission).

ARTICLE 9 : PENALITES

Une pénalité sera appliquée, sans mise en demeure préalable, en cas de dépassement des délais de livraison.

Le titulaire du bon de commande subira une pénalité sur la base des dispositions suivantes :

- 1/1000ème du montant initial de la commande hors TVA par jour calendaire de retard.
- Le montant de cette pénalité sera plafonné à cinq pour cent (5%) du montant initial de commande hors TVA.

ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l'exécution du Contrat. En cas de survenance d'un cas de force majeure le Contrat sera suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

Au cas où l'une des parties verrait l'exécution de ses obligations affectée par un cas de force majeure, il devra notifier à l'autre partie l'incident ou la survenance du cas de force majeure. Ladite notification, qui doit être écrite, devra faire état des éléments constitutifs du cas de force majeure et doit être faite dans les quatorze (14) jours qui suivent la date à laquelle la partie concernée a eu (ou supposée avoir eu) connaissance de l'incident ou des circonstances qui forment la force majeure.

ARTICLE 11 : ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE

Le candidat retenu sera appelé à coordonner non seulement avec tous les acteurs et concessionnaires concernés par le projet, mais aussi avec toute personne chargée par le Maître de l'ouvrage pour lui porter assistance technique.

ARTICLE 12 : REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation ou litige entre les deux parties qui ne pourrait être réglée à l'amiable, seront soumise devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 13 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent contrat entre en vigueur dès la notification du bon de commande au géomètre retenu par les commissions compétentes de la SGTBC

Fait à, le.....
(Signature et cachet de la SGTBC)

Fait à, le.....
(Signature et cachet du Géomètre)

TERMES DE REFERENCES

ARTICLE 1 : PREAMBULE

La mission du prestataire consiste à la réalisation des levés topographiques planimétriques et altimétriques **relatifs à la zone industrielle de Bouargoub Hached** située à la commune de Bouargoub Hached, Nabeul

Ce levé compris le récolement de tous les réseaux et ouvrages ou constructions existantes dans le périmètre de la zone d'intervention telle que précisée dans les documents de la consultation (Réseaux d'assainissement EU et EP, réseaux divers, voirie, bâtiments, clôtures, etc....)

La Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) dispose d'une zone industrielle sise à Bouargoub Hached d'une superficie de 82.4 ha (Annexe 5). Ladite zone industrielle se compose de trois tranches et ce comme suit :

Première et deuxième tranches d'une superficie de 62.4 ha (partie aménagée),

Troisième tranche d'une superficie de 20 ha (partie aménagée partiellement)

ARTICLE 2 : PLANS COTES :

Le plan côté doit contenir tous les détails nécessaires. Le relief sera représenté de la façon la plus fidèle possible, par une série de points dont la densité tient compte de l'échelle du plan et des détails relevés.

La nature visuelle du sol doit être notée, qu'il s'agisse d'espace vert, terrain boisé, terre arable, chaussées, parking, trottoirs, type de revêtement, etc...

Le levé altimétrique des voies existantes doit préciser les côtes au niveau des axes des voies. Au niveau des bordures, **un point d'altitude sera pris en haut et en bas des bordures**. Le point haut sera pris de façon à pouvoir déduire la largeur de la bordure. Tous les points définissant les lignes de bordures seront levés au niveau du fil d'eau.

En terrain naturel, les lignes de rupture de pente seront à relever et si aucune spécification n'est précisée, un quadrillage de points altimétriques minimal de 20 par 20 mètres sera nécessaire. Pour chaque seuil levé, il sera pris un point haut et un point bas.

La densité et la disposition des points altimétriques devront permettre :

- la génération ultérieure d'un modèle numérique de terrain suffisamment fin pour apprécier l'écoulement de l'eau sur les voies concernées et les voies adjacentes, vérifier les pentes des voiries et trottoirs dans le cadre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ainsi que d'éventuels mouvements de terre sur les espaces libres à aménager,
- de connaître les altitudes de tous les ouvrages (avaloirs, tampons) et des points bas (sopiraux, seuils) qui pourraient constituer des contraintes pour des projets ultérieurs,
- la restitution d'une densité satisfaisante de points cotés. Les points cotés sont sélectionnés à l'issue du lever et se voient affecter un modèle qui précise leur échelle de restitution (1/500^e : points principaux et 1/200^e : points secondaires) ainsi que le bon positionnement de la cote sur la surface qu'elle définit.

Le récolement des réseaux d'assainissement doit préciser :

- Le tracé du réseau et sa nature (EU ou EP)
- Les côtes tampon et les côtes fil d'eau de chaque regard.
- La section des conduites
- Les distances entre regards
- Le type des tampons de regards.

Le récolement des autres réseaux doit préciser la nature et le tracé du réseau et éventuellement la section (de la conduite ou du câble). Le relevé des constructions et autres ouvrages existants doit préciser :

- **En planimétrie** : la limite extérieure exacte avec un maximum de précision sur la géométrie de la construction ou de l'ouvrage
- **En altimétrie** : les côtes seuils correspondants

Une légende appropriée doit être ajoutée au plan pour permettre la compréhension facile des symboles et types de traits utilisés.

1) RATTACHEMENT

a) Rattachement planimétrique

Le levé topographique doit être rattaché en planimétrie au système « Origine Unique » de l'OTC et doit être présenté dans le système de coordonnées Lambert (Nord Tunisie).

b) Rattachement Altimétrique

Le levé topographique doit être rattaché en altimétrie au nivellement général de la Tunisie (N.G.T) par un cheminement entre deux repères différents.

2) POLYGONATION

La polygonation qui représente l'ossature du levé doit être réalisée avec le maximum de soin en vue d'éliminer les erreurs possibles et de garantir la plus grande précision. Il faut prendre soin d'assurer aux points polygonaux le maximum de longévité et tout risque de perte, par une bonne matérialisation et un bon repérage.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'EXECUTION, TOLERANCES

Les levés seront exécutés selon les méthodes utilisées par l'Office de la Topographie et du cadastre (O.T.C). Les tolérances à respecter seront celles indiquées par les formules ou tableau en usage à l'O.T.C.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS A FOURNIR

Le prestataire remettra au maître de l'ouvrage les documents suivants:

1) En toute propriété :

- Trois tirages du plan côté
- Un CD comportant le fichier du levé topographique en format DWG

Les systèmes de références devront clairement apparaître dans le cartouche et toutes les stations devront figurer sur le plan.

2) En communication aux fins de la vérification :

- Les carnets de terrain et disquette
- Les minutes originales
- Les calculs
- Le contrôle des rattachements
- Les croquis de repérages
- La mission du prestataire consiste à la réalisation des levés topographiques planimétriques et altimétriques **relatif à la zone industrielle de Bouargoub Hached** situé à la commune de Bouargoub, Nabeul
- Ce levé compris le récolement de tous les réseaux et ouvrages ou constructions existants dans le périmètre de la zone d'intervention telle que précisée dans les documents de la consultation (Réseaux d'assainissement EU et EP, réseaux divers, voirie, bâtiments, clôtures, etc..)
- La Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) dispose d'une zone industrielle sise à Bouargoub d'une superficie de 82.4 ha. Ladite zone industrielle se compose de trois tranches et ce comme suit :
- Première et deuxième tranches d'une superficie de 62.4 ha (partie aménagée),
- Troisième tranche d'une superficie de 20 ha (partie non aménagée)

ARTICLE 5 : DOCUMENTS DE BASE

Le prestataire pourra consulter à ses frais dans les bureaux de l'OTC, les documents suivants:

- Désignation des signaux de la triangulation et des valeurs des coordonnées.
- Description des repères N.G.T et leurs altitudes.
- Les dossiers des archives de l'immatriculation foncière définissant les limites des titres fonciers touchés par l'étude.

ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS GENERALES

Les travaux seront conduits en étroite collaboration avec le responsable du maître d'ouvrage chargé du contrôle et du suivi qui se réserve le droit de procéder en cours d'opération à toute vérification jugée utile.

La visite des lieux est obligatoire. Le prestataire est également tenu de consulter, au siège de la SGTBC, l'ensemble des documents disponibles, notamment les différents plans de récolement ainsi que tout autre plan ou document susceptible de l'aider à élaborer correctement son offre technique et financière.

ARTICLE 7 : RECEPTION DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES

A la fin de la mission topographique qui lui a été confiée, le prestataire remettra au maître d'ouvrage, tous les documents ci-dessus mentionnés. Ces documents seront vérifiés par les techniciens du maître d'ouvrage.

Lorsque le maître d'ouvrage constate des défaillances techniques dans les travaux effectués, il convoque le prestataire pour l'informer et lui demander par un ordre de service approprié de reprendre les travaux pour donner satisfaction à l'accomplissement de sa mission et ce dans un délai imposé.

Lorsque cette vérification fait ressortir des erreurs dépassant les tolérances acceptables, le prestataire doit reprendre les travaux à ses frais.

LU ET ACCEPTE PAR

Fait à, le.....
(Signature et cachet du Géomètre)

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENT GENERAUX SUR LE SOUMISSIONNAIRE

(Consultation N° / 2025 - La réalisation des levés topographiques planimétriques et altimétriques relatifs à la zone industrielle de Bouargoub)

Nom et raison sociale :

Nature de l'activité :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Site web :

Inscrit au RNE sous le N° :

Matricule fiscale :

Immatriculation à la caisse nationale de la sécurité sociale :

Personne, bénéficiant de la procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom, prénom et fonction) :

.....

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire] :

En tant que [indiquer la qualité du signataire] :

En tant que: *[Indiquer la qualité du signataire]*

À Le

Signature et cachet

ANNEXE 2 : L'ACTE D'ENGAGEMENT (SOUMISSION)

Je soussigné :
Agissant en qualité de :
Au nom et pour le compte de :
Dont le siège social est à :
Inscrit au registre le commerce de :sous le N°

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et la difficulté des missions à exécuter.

Me soumetts et m'engage à exécuter et achever l'ensemble des missions conformément aux conditions stipulées dans les cahiers de charge et du CCAG applicable aux marchés publics d'études, en vigueur, et moyennement les prix établis par moi-même à forfait pour chaque unité, figurant dans le devis estimatif que j'ai annexé à la présente soumission.

Le montant total hors TVA s'élève à la somme de : (en toutes lettres)
.....(en chiffre)

Montant de la TVA : (en toutes lettres)
.....(en chiffre)

Le montant total TTC s'élève à la somme de : (en toutes lettres)
.....(en chiffre)

Je m'engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter les prestations à dater du jour de la notification du bon de commande, ainsi qu'à les achever dans le délai contractuel.

Je demeure lié par ma soumission pendant un délai de (120) jours à partir de la date limite de réception des offres.

La SGTBC se libérera des sommes qui me sont dues par lui, pour l'exécution de la commande par virement au compte ouvert à la banque....., Agence..... N°RIB

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit de la commande ou la mise en régie à mes torts exclusifs, que je ne tombe sous le coup d'interdiction légale édictée en Tunisie.

LU ET ACCEPTE PAR

Fait à, le.....
(Signature et cachet du Géomètre)

ANNEXE 3 : BORDEREAU DE PRIX

(Consultation N° / 2025 - La réalisation des levés topographiques planimétriques et altimétriques relatifs à la zone industrielle de Bouargoub)

SOUSSIONNAIRE :

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	NITÉ	É	QUANTIT	PRIX UNITAIRE (H.TVA)	PRIX TOTAL (H.TVA)
T-1	<p align="center">Levé topographique à l'échelle 1/000è conformément aux prescriptions des termes de référence y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levé en plan côté à l'échelle 1/000 de la zone industrielle de Bouargoub haché avec récolement des réseaux d'assainissement EU et EP existants. • Le récolement de la limite extérieur des bâtiments et constructions existants dans la zone industrielle ainsi que leurs côtes seuils. • Le récolement de tous les réseaux EU et EP existants avec précision des côtes tampon et fil d'eau ainsi que les sections et natures des conduites. • Récolement des divers réseaux existants ainsi que de tous les ouvrages et détails apparents. <p align="center">L'Hectare :</p>	ha		82_		
T-2	<p align="center">Edition et fourniture du plan du levé topographique y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'édition du plan du levé topographique en 3 exemplaires sur papier ordinaire (impression en couleur) avec légende appropriée. 	ens		1		

N° DES PRIX	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	NITÉ	É	QUANTIT	PRIX UNITAIRE (H.TVA)	PRIX TOTAL (H.TVA)
	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture du fichier numérique de tout le levé sur CD L'ensemble 					
Total (H.TVA).....					
TVA 19%.....					
Total T.T.C).....					

Le montant total hors TVA s'élève à la somme de : (en toutes lettres)
..... (en chiffre)

Montant de la TVA : (en toutes lettres)
..... (en chiffre)

Le montant total TTC s'élève à la somme de : (en toutes lettres)
..... (en chiffre)

LU ET ACCEPTE PAR

Fait à, le.....
(Signature et cachet du Géomètre)

ANNEXE 4 : REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE

(Consultation N° / 2025 - La réalisation des levés topographiques planimétriques et altimétriques relatif à la zone industrielle de Bouargoub - Havhed)

SOUSSIONNAIRE :

Nombre des marchés de même typologie au cours des *trois (03)* dernières années comptabilisés à partir de la date de remise des offres.

Projet similaire	Objet de l'étude	Maitre d'ouvrage	Période d'exécution du projet similaire (Date début/Date fin)	Montant Des travaux du projet similaire En Dinars Tunisien	Références du client (adresse, personne de contact et deux numéros de téléphone – mobile et fixe et adresse mail)

N.B. : Chaque soumissionnaire doit joindre à ce formulaire une documentation à l'appui de marchés exécutés (Contrat ou ordre de service ou lettre de désignation /Certificat de bonne exécution du marché ou PV de réception du marché/Décompte définitif ou lettre du maître d'ouvrage mentionnant le montant des travaux du projet similaire).

A remplir pour chaque soumissionnaire

LU ET ACCEPTE PAR

Fait à, le.....
(Signature et cachet du Géomètre)

ANNEXE 5 : PLAN DE SITUATION AVEC DELIMITATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE BOUARGOUB - HACHED

